

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-57
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL – 2^e PARTIE**

AMENDEMENT

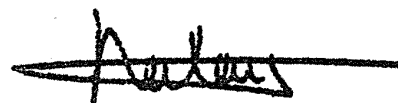
A l'annexe 2 de la délibération le point « V-Les victoires sportives de l'Île de France » est supprimé.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que la création de ces « victoires de sportives » renvoie à une vision extrêmement élitiste où la réussite argentée compte plus que le développement de la pratique sportive de l'ensemble des franciliens.

La communication autour de la seule excellence sportive ne saurait satisfaire un mouvement sportif en prise aux pires difficultés financières face au désengagement massif des collectivités publiques. Nous pensons au contraire que l'engagement régional doit prioritairement être consacré aux clubs formateurs, et plus généralement au mouvement sportif.

Par ailleurs, compte tenu de la préparation de la candidature et de l'organisation éventuelle des JOP 2024, le Front de gauche considère que la région doit prioritairement valoriser le travail des « ambassadeurs drices du sport ».



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-57
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL – 2^e PARTIE**

AMENDEMENT

A l'annexe 2 de la délibération, le point « IV-Les clubs excellence d'Île-de-France » est remplacé par les alinéas suivants:

« IV - CLUBS FORMATEURS »

Objectifs du dispositif

Décide de maintenir le dispositif de soutien aux clubs formateurs, en lien très étroit avec les ligues et comités régionaux partenaires de la Région, dont les objectifs sont :

- . de conforter et d'améliorer l'encadrement et les ressources humaines des clubs identifiés,*
- . d'améliorer la lisibilité régionale en confortant le rôle des ligues et des comités au centre de la politique régionale et leur étroite articulation avec leurs clubs.*
- . de renforcer le partenariat avec les ligues et les comités en s'appuyant sur leurs capacités à jouer leur rôle statutaire de coordination, de mutualisation, d'organisation du mouvement sportif et d'action directe en confortant l'unicité du sport de haut niveau et de masse.*
- . de développer le nombre de clubs qui s'engagent dans l'approche régionale qui renforce l'unicité du sport autour du haut-niveau, de l'accès de tous au sport, de la vie de club et de son ouverture sur son environnement.*
- . de fidéliser les athlètes de haut niveau dans les clubs formateurs.*

Eligibilité

1. Bénéficiaires :

Sont éligibles au présent dispositif les clubs sélectionnés par les ligues ou comités conventionnés avec la Région sur la base du plan de développement sportif régional.

2. Critères des clubs formateurs :

Un club qui forme les encadrants à tous les niveaux de compétitions. 2. Un club qui permet la progression des jeunes athlètes d'un point de vue sportif et éducatif. 3. Un club qui développe une stratégie pour tous les acteurs du développement du club, en valorisant la diversité des pratiques, la vie de club et l'ouverture sur la ville. 4. Un club qui constitue un pôle ressources pour sa discipline. Les critères ci-dessus sont précisés et

complétés en fonction des spécificités des disciplines et des critères de labellisation fédérale lorsqu'ils existent.

3. Nature des projets soutenus

Le dossier de la ligue ou du comité régional présente, d'une part, la situation du ou des clubs choisis au regard de l'ensemble des critères ci-dessus et, d'autre part, le projet de chacune des structures retenues.

Ce projet prévoit deux plans d'actions accompagnés de deux budgets prévisionnels détaillés : le premier porte sur le plan de formation décidé en accord entre le club et la ligue ou le comité régional ; le second porte sur les besoins en matériels et encadrement.

4. Modalités de mise en œuvre et de suivi

La convention type tripartite à conclure entre la Région et les porteurs du projet sera conclue pour une durée de 2 ans renouvelable.

Un bilan de cette intervention régionale sera communiqué chaque année à la commission Sport et Loisirs.

EXPOSE DES MOTIFS :

En s'inscrivant au cœur de ses ambitions régionales en matière de formations et de développement de la pratique sportive, les clubs formateurs sont un pilier de la politique régionale sportive que nous devons développer. Ils doivent être traités avec égard tant par une reconnaissance régionale institutionnelle que financière. Rappelons que la formation est une compétence régionale obligatoire, mais c'est aussi à la fois au cœur des besoins des clubs et plus généralement du développement de pratiques de qualité bien encadrées.

Une politique sportive réellement diversifiée et ouverte à tou.te.s impose de conforter durablement le mouvement sportif dans son rôle de transmission de savoirs, de techniques, d'acquisition de comportements, de partage de valeurs. Aussi, la Région doit soutenir les réseaux de clubs formateurs.

Sans compter que si nous voulons que l'Île-de-France soit à la hauteur des enjeux olympiques et paralympiques pour les JOP à venir et pour la candidature de la ville de Paris, ce dispositif est une nécessité absolue sans quoi l'engouement des jeunes Francilien.ne.s sera vain et les athlètes francilien.ne.s pourraient peiner à monter sur les podiums.



Céline MALAISÉ